

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 15

Présents : M. FAURE Pierre, M. FALCO Sébastien, M. FLAVEN Olivier, M. MERLE Alain, Mme MIECH Fanny, Mme MOIROUD Elise, M. PELEGRIN Cédric, M. PITRE Arnaud, Mme PROUST Alexia, M. ROSSETTI Eric,

Excusés : Mme CRUZEL Agnès, M. DOREL Julien, Mme SCHNEIDER Carole, M. VILLAIN Jean-Christophe.

Par suite d'une convocation en date du vingt-six février deux mille vingt-et-un, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le dix deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence de M. FAURE Pierre, Maire.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a ensuite déclaré les conseillers nouvellement élus installés dans leurs fonctions. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme MOIROUD Elise est désignée pour remplir cette fonction.

Adoption à l'unanimité du Compte rendu de la séance du 27 janvier 2021

06-2021 : Plan de financement d'étude – Rénovation énergétique des bâtiments

Le Maire rappelle que la commune compte réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Pour ce faire une étude préalable sur le gain potentiel, du fait des travaux, est nécessaire.

Le maire propose d'inclure la participation du Parc naturel régional de Chartreuse dans le financement de cette étude.

Le maire,

Propose de valider le montant des travaux estimé à 3 000 € HT,

Propose de solliciter le Parc Naturel Régional de Chartreuse pour une aide de 80% du total HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De valider le montant de l'étude,

De valider la demande de subventions,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

